



FOURNIL D'ASSIER
 510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
 46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 mai 2023 - 31 mai 2023

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR

TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.

Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	100	2 328,62	11,68	10,034780
Cartes de débit	77	1 142,80	5,73	2,285600
Cartes de crédit	17	487,20	2,45	1,461600
Cartes commerciales	6	698,62	3,50	6,287580
Visa	6	81,60	0,41	0,935200
Cartes de débit	1	8,10	0,04	0,016200
Cartes de crédit	2	42,10	0,21	0,126300
Cartes commerciales	3	31,40	0,16	0,792700
MasterCard	1	8,40	0,04	0,016800
Cartes de débit	1	8,40	0,04	0,016800
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	1 403	12 931,40	65,15	32,375400
Cartes de débit	1 084	9 538,80	48,10	19,077600
Cartes de crédit	285	2 872,60	14,42	8,617800
Cartes commerciales	34	520,00	2,63	4,680000
Visa	128	1 188,60	6,05	3,116500
Cartes de débit	87	841,50	4,29	1,683000
Cartes de crédit	29	263,80	1,34	0,791400
Cartes commerciales	11	77,70	0,39	0,630900
Cartes hors Espace Economique Européen	1	5,60	0,03	0,011200

<<Suite au verso>>

Page 1

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
MasterCard	50	452,90	2,27	1,505020
Cartes de débit	36	311,90	1,56	0,653720
Cartes de crédit	9	101,30	0,51	0,303900
Cartes commerciales	5	39,70	0,20	0,547400
TOTAL	1 688	16 991,52	85,60	47,983700

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française
 Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 29/11/2022

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.
 L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.
 L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.